



Règlement Interclubs Départementaux Jeunes du CODEP 84 (ICDJ)

Saison 2025 / 2026

Comité Départemental De Badminton De Vaucluse
4725, Rocade Charles De Gaulle
84000 AVIGNON

contact@badenvaucluse.fr



Généralités :

1. Les championnats InterClubs Départementaux Jeunes (ICDJ) opposent des équipes de clubs affiliés au Comité Départemental de Vaucluse de badminton. Ils comportent 3 catégories d'âge, la départementale 1 cadet (D1C), la Départementale 1 Minime (D1M) et la Départementale 1 Benjamine (D1B), toutes trois composées d'au minimum une poule unique de 3 équipes, et au maximum de 2 poules de 4 équipes regroupées par tirage au sort intégral.
2. Les championnats se déroulent sur 1 ou 2 jours lors d'un seul week-end ou deux samedis, selon l'affluence. Les modalités d'accueil et le déroulement de ces journées sont précisés dans ce règlement à l'article 6.
3. Les équipes sont opposées entre elles au cours de "rencontres" comportant des matchs dans les diverses disciplines. Les rencontres ont lieu au cours de "journées" regroupant plusieurs équipes. Les journées sont composées de plusieurs "rotations" selon les journées. Une rotation est l'ensemble des rencontres ayant lieu à la même heure et au même endroit.
4. Les équipes sont constituées de joueurs licenciés dans les clubs affiliés. Les championnats départementaux sont hiérarchiquement situés au-dessous des championnats interclubs régionaux.
5. Les championnats ICD sont des compétitions fédérales départementales, autorisées et organisées par le Codep84. Celui-ci en délègue la gestion à une commission chargée des ICD (ci-après désignée par "la Commission Interclubs Départementale " (CID)).
6. La CID est responsable devant le CA du Codep84 qui statue.
7. Le site internet [badnet](#) est utilisé pour la gestion de toutes les rencontres de ces championnats.
8. L'organisateur accueillant les ICDJ, s'engage à respecter le "Cahier des Charges : Compétitions" (CdCC) du Codep84 pour la saison en cours.
9. L'organisation opérationnelle des ICDJ est déléguée à une instance fédérale, club ou groupement de clubs, ci-après désigné comme "organisateur". Le candidat à l'organisation des ICDJ doit déposer sa candidature auprès du Codep84 en complétant le formulaire en ligne "Demande d'accueil d'une compétition" avant le 28 février.

2) Inscription des équipes :

1. Les équipes qualifiées doivent confirmer annuellement leur inscription pour la saison à venir.
2. Les clubs recevront pour cela un mail de la part de la CID au moins 30 jours avant la date de la première journée de rencontres ICDJ. Ils auront un délai de 15 jours maximum pour inscrire leur équipe, en suivant les indications qui leur auront été données dans le mail.
3. L'inscription d'une équipe est validée par la CID, après règlement des amendes éventuelles de la saison en cours, dues par le club de l'équipe engagée.
4. Tout club qui engage une équipe en ICDJ doit régler au Codep84 la somme de 30€ par équipe. Les clubs peuvent inscrire une équipe dans chaque catégorie d'âge ou une équipe dans une seule catégorie d'âge selon ce qu'ils veulent faire.
5. Une équipe inscrite qui déclare forfait ou qui annule son inscription après la date limite d'inscription est classée dernière de sa poule et ses droits d'engagement ne sont pas remboursés.

3) Composition des équipes

1. Les équipes sont constituées de joueurs licenciés dans les clubs affiliés à la FFbad
2. Une équipe est composée de joueurs licenciés dans un même club ou dans 2 clubs différents. Le regroupement de clubs pour former une équipe est donc autorisé à la condition qu'aucun de ces 2 clubs n'ait de joueurs engagés dans une autre équipe.
3. Ces joueurs et joueuses doivent être :
 - a. Cadets au maximum, autorisés à jouer en compétition et licenciés au plus tard le vendredi à 23h59 précédant la journée.
 - b. En conformité avec le règlement des mutations de la FFBad. (Demande de mutation et demande d'inscription au club, toutes les 2 signées par le joueur). Les badistes plus âgés que Minime ne sont pas autorisés.
4. Les 3 catégories d'âge sont indépendantes l'une de l'autre :
 - a. **Cadet** : composé de badistes Cadets ou plus jeunes que cadets. Chaque équipe doit obligatoirement avoir au moins un enfant de la catégorie Cadet participant à chaque rencontre.
 - b. **Minime** : composé de badistes Minime ou plus jeunes que Minime. Chaque équipe doit obligatoirement avoir au moins un enfant de la catégorie Minime participant à chaque rencontre.
 - c. **Benjamin** : composé de badistes Benjamin ou plus jeunes que Benjamin. Chaque équipe doit obligatoirement avoir au moins un enfant de la catégorie Benjamin participant à chaque rencontre.
 - d. Les sur-classements sont autorisés pour chaque catégorie d'âge, tous les matchs se jouent dans les conditions prévues pour les benjamins.

5. Lors de sa première saison en France, un joueur étranger est considéré comme muté. Le nombre de joueurs étrangers n'est pas limité.
6. L'équipe alignée pour chaque rencontre **ne doit pas comprendre plus de 2 joueurs mutés**.
7. Un joueur ne peut disputer lors d'une même rencontre **plus de deux matchs et ne peut faire partie que d'une seule équipe**.
8. Lorsque l'un des points 3§3 à 3§7 n'est pas respecté, les matchs concernés seront considérés comme perdus volontairement (ci-après désigné par WOv).

4) Tirage au sort des équipes :

1. J-14 : Les têtes de séries 1 et 2 sont désignées par le meilleur CPPH par addition des cotes en Simple de la meilleure fille et du meilleur garçon.
2. J-8 : Tirage au sort intégral du reste des équipes.

5) Capitaines :

1. Chaque club doit désigner un capitaine (adulte majeur) par équipe, il doit être présent lors de chaque journée ou avoir désigné un suppléant.
2. Le capitaine est nommé responsable de son équipe et doit s'assurer du bon déroulement des rencontres dans le respect des règlements et des joueurs
3. Le capitaine est formé sur l'cBad. Il doit rentrer son équipe du jour, établir ses matchs, imprimer les documents officiels nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

6) Déroulement des rencontres :

1. Le comité départemental doit envoyer, 8 jours avant la journée d'interclubs, une convocation aux équipes et au Juge-Arbitre (JA) / Gestionnaire et Organisateur de compétition (GEO).
2. Le club d'accueil doit prévoir des moyens informatiques (PC + imprimante) et une table pour le JA.
3. Le club d'accueil doit obligatoirement prévoir une personne pour tenir la table de marque en liaison avec le JA, lorsqu'il y en a un, chargé de la gestion de la compétition.
4. Pour chaque journée, la salle doit être ouverte au moins 1h avant le début des rencontres, les équipes étant convoquées à 9h le samedi et le dimanche. Les premières rencontres débutent à 10h00 pour les phases de poules et les phases finales.
5. Toute équipe arrivant plus d'1h après son heure de convocation, est considérée comme forfait volontaire (WOv) sur la rencontre. La rencontre doit être lancée dès l'arrivée des retardataires.

6. Une réunion du JA (ou du GEO en l'absence du JA) avec les capitaines d'équipes a lieu 45 minutes avant le début de chaque rencontre si besoin.
7. Les joueurs doivent signer la déclaration de présence à la table de marque en présence du JA ou GEO au plus tard 30 minutes avant le début de la rencontre.
8. Le capitaine de l'équipe doit remettre la composition complète de son équipe au JA/GEO 15 minutes avant le début de chaque rencontre. Ne peuvent figurer valablement sur la feuille de rencontre que des joueurs pointés dans le gymnase 30 minutes avant le début de chaque rencontre.

Chaque rencontre comprend 4 matchs :

- 1 simple homme
- 1 simple dame
- 1 double homme
- 1 double mixte

Soit 2 garçons et 1 fille minimum pour chaque catégorie d'âge

9. Les rencontres se jouent sur 2 terrains selon l'échéancier joint. Les joueurs des équipes ne jouant pas sur une rotation pourront scorer les matchs en cours.
10. Si une équipe ne joue pas un match (forfait involontaire d'un joueur, par exemple), le match est acquis à l'équipe adverse sur le score de 21/0, 21/0.
11. En cas de WOv pour un match, l'équipe fautive se voit attribuer un malus de – 1 point par match forfait au classement général. En cas de forfait sur la rencontre, le malus est de – 4 points au classement général.
12. Si les deux équipes déclarent volontairement forfait pour un match, celui-ci est déclaré nul (aucun set ni point de marqué) et le malus est appliqué aux deux équipes. Ceci peut occasionner un résultat nul pour la rencontre.
13. Il est recommandé à l'organisateur d'avoir une buvette sur les ICDJ.

7) Barème et classement

1. Les équipes vainqueures à la fin des championnats départementaux pourront participer aux championnats interclubs régionaux dans les catégories minimes et benjamins.
2. Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres.
3. Tous les matchs d'une rencontre doivent être joués, même si le résultat de la rencontre est déjà acquis.
4. Chaque rencontre le samedi donne lieu à l'attribution de points selon le barème suivant (le bonus offensif n'est pas accordé sur forfait de l'équipe adverse) :
 - Bonus offensif (4/0) : + 1 point pour le vainqueur
 - Bonus défensif (1/3) : + 1 point pour le perdant
 - Victoire : 5 points
 - Egalité : 3 points
 - Défaite : 1 point
 - Match forfait volontaire (WOv) : -1 points
 - Rencontre forfait volontaire (WOv) : -4 points
 -
5. S'il y a égalité entre 2 ou plusieurs équipes, le classement est établi en fonction du nombre de rencontres gagnées ; si l'égalité persiste, de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus, puis en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus et enfin entre le nombre de points gagnés et perdus, sur l'ensemble des rencontres.
6. Les phases finales se déroulent pour que les 8 équipes rejouent 3 rencontres : deux poules de 4 sont constituées en prenant les deux premières équipes de chaque poule d'une part et les deux dernières équipes de chaque poule d'autre part. S'il y a une poule unique, il n'y a pas de phase supplémentaire.
7. S'il y a égalité parfaite (matchs, sets et points identiques) lors d'une des rencontres des phases finales, le résultat du mixte est pris en compte pour départager les deux équipes.

8) Volants

1. Les volants sont fournis par le comité départemental de Vaucluse. Le volant officiel est le RSL Tourney grade 3.

9) Respect de la discipline

1. Les championnats se déroulent dans le respect des règlements fédéraux.
2. La CID reçoit en première instance toute requête des clubs ou joueurs concernant ces championnats, qu'elle traitera. Elle rendra son verdict en informant les clubs concernés.
3. Les présidents des clubs concernés peuvent porter réclamation dans les sept jours suivant la décision de la CID comme décrit dans le règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFBaD.